



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

105^e séance plénière

Lundi 14 septembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa (Ouganda)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a terminé son examen du point 21 b) de l'ordre du jour. Pour que l'Assemblée générale puisse examiner le point 21 b) de l'ordre du jour, elle devra reprendre son examen.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 21 b)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 21 b) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur le projet de résolution A/69/L.81/Rev.1, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 21 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière, et passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 21 de l'ordre du jour (suite)

Mondialisation et interdépendance

b) Culture et développement durable

Projet de résolution (A/69/L.81/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.81/Rev.1, intitulé « Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables en faveur du développement durable ».

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un privilège que de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine afin de présenter le projet de résolution A/69/L.81/Rev.1 à pour examen à l'Assemblée générale. Avant de commencer, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter du travail que vous avez accompli à la tête de l'Assemblée générale à la présente session et à vous remercier pour les services que vous avez rendus à l'Organisation.

Nous avons décidé de présenter le présent projet de résolution pour examen à l'Assemblée parce que nous pensons que le moment est opportun pour soumettre un projet de résolution pertinent sur les services publics et le développement durable. Le projet de résolution sera utile aux États Membres dans la mise en place d'institutions ouvertes à tous et responsables en faveur du développement durable.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-27948(F)



Document adapté

Merci de recycler



Avant de procéder à l'adoption, nous voudrions faire état des formulations ci-après convenues pour trois paragraphes, changements qui seront intégrés dans le texte final de la résolution.

Le paragraphe 1 doit se lire comme suit :

« Réaffirme que les organismes des Nations Unies ont un rôle central à jouer dans la promotion de la coopération internationale en vue de renforcer les institutions et services publics pour le développement durable »

Le paragraphe 4 doit se lire comme suit :

« Encourage la communauté internationale à adopter de bonnes pratiques pour la restitution d'avoirs, tout en soutenant l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Banque mondiale ainsi que d'autres initiatives internationales en faveur du recouvrement d'avoirs volés, préconise vivement l'actualisation et la ratification des conventions régionales contre la corruption et réaffirme qu'il faut s'efforcer d'éliminer les paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés et encouragent les flux financiers illicites, tout en s'employant à renforcer les cadres réglementaires à tous les niveaux pour accroître encore la transparence et la responsabilisation des institutions financières, des entreprises privées et des administrations publiques »

Le paragraphe 11 doit se lire comme suit :

« Prend note de la contribution positive que les peuples autochtones et les communautés locales apportent, dans le contexte qui leur est propre, au renforcement des engagements pris par l'individu et la société en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence de l'administration publique et de promouvoir des services publics pour le développement durable, qui soient ouverts à tous et responsables, au moyen de leur système traditionnel de valeurs et de principes, notamment les principes andins « ama suwa, ama llulla et ama qhilla », qui condamnent respectivement le vol, le mensonge et la paresse, les valeurs Inupiat « pitqiksīgautaiññiq et qiksiksrautiqaññiq », qui préconisent l'honnêteté et le respect d'autrui et la valeur « tukuki » des Blackfoot, qui prône l'impartialité et l'incorruptibilité, tout en sachant qu'il incombe

aux États, quel que soit leur système politique, économique ou culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales »

(l'orateur reprend en espagnol)

Le développement durable donne la priorité à une approche intégrale, équitable et tournée vers l'avenir de la prise de décision à tous les niveaux. Elle est fondée sur l'intégration et une prise en compte équilibrée des buts et objectifs d'ordre social, économique et environnemental, pour la prise de décisions publiques et privées. Il s'agit de privilégier l'équité intra-générationnelle et intergénérationnelle. En passant des objectifs du Millénaire pour le développement aux nouveaux objectifs de développement durable, universels et hautement interdépendants, les gouvernements devront adopter des approches novatrices pour promouvoir le changement politique et l'intégration, la coordination institutionnelle, les processus participatifs de prise de décision, et la prestation de services ouverts à tous, responsables et efficaces.

L'adoption du présent projet de résolution enverra à tous les gouvernements, au système des Nations Unies et à la communauté internationale un message fort sur l'importance de l'administration publique. Le projet de résolution affirme catégoriquement qu'une gouvernance transparente, participative et responsable et une administration publique de qualité, soucieuse des règles d'éthique, réactive et informatisée sont les fondements d'un développement durables à tous les niveaux.

La communauté internationale est encouragée à continuer d'appuyer le renforcement des capacités en matière de gouvernance publique ainsi que des institutions à tous les niveaux, le but étant d'accélérer les progrès sur la voie du développement durable. En particulier, le projet de résolution est fondamental pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 - promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

De même, le Secrétaire général est prié de continuer à aider, en particulier, les pays en développement à renforcer les institutions et services publics pour le développement durable.

Nous sommes conscients que le système des Nations Unies est prêt à mettre en place une coordination

interinstitutionnelle en matière d'administration publique et de gouvernance. Une réunion aura lieu dans un avenir proche pour aborder la manière de travailler ensemble afin d'appliquer ce texte de manière cohérente et synergique. Nous accueillons favorablement ce type d'initiative et nous espérons que cela incitera les fonds et programmes, ainsi que les départements du Secrétariat, à renforcer leur appui à la création de capacités dans les pays en développement.

Nous remercions la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales de l'appui qu'elle a apporté en faisant office de secrétariat pendant la coordination du projet de résolution. De plus, nous remercions naturellement tous les membres du Groupe des 77 et la Chine, notamment la délégation de l'Afrique du Sud, qui en assure la présidence et, bien sûr, les 193 États Membres qui ont participé aux négociations de ce projet de résolution.

S'il m'est permis d'ajouter quelques mots à titre national, je voudrais rappeler que, à travers ce projet de résolution, nous reconnaissons, dans ce contexte spécifique, les valeurs et principes de la région dont je suis originaire – les Andes –, notamment, *ama sua*, *ama llulla* et *ama qhilla*. Comme l'a si bien dit le Président Evo Morales, nous souhaitons partager ces concepts avec l'Assemblée générale car ils favorisent une administration transparente et honnête, au service des peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur qui souhaite prendre la parole au titre des explications de position, je rappelle que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Erdman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des États-Unis d'Amérique et d'Israël, dont le représentant n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les délégations qui ont participé aux négociations sur le projet de résolution A/69/L.81/Rev.1. Nous nous félicitons du travail acharné et de l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve, et qui ont de dégager un consensus sur le texte. La promotion de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, le respect de l'état de droit et la mise en place de services publics ouverts à tous et responsables revêtent une importance cruciale pour la réalisation du développement durable.

Nous considérons que le projet de résolution est un outil qui nous aidera à parvenir à ces fins, dans le cadre de l'appui à l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sera enfin adopté dans le courant de ce mois.

Cependant, nous voudrions saisir cette occasion pour préciser le texte sur plusieurs points. À notre avis, il est inutile de faire une distinction entre États Membres et États observateurs, comme c'est le cas dans le projet de résolution, alors qu'il est plus facile, plus inclusif et préférable de dire simplement « États ».

Les États-Unis comprennent que le libellé du projet de résolution en ce qui concerne la marge de décision doit être interprétée comme conforme aux obligations qui incombent aux États en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels ils sont parties, et n'a aucune incidence sur les éventuelles contraintes au regard du droit international ou des accords conclus. En outre, alors que les contributions apportées par les cultures autochtones peuvent renforcer l'efficacité, l'efficience et la transparence de l'administration publique et promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables en faveur du développement durable, le libellé du projet de résolution ne doit pas être interprété comme un soutien de notre part à toute pratique ou valeur traditionnelle, telle que les crimes d'honneur ou la discrimination à l'égard des femmes ou des personnes handicapées, qui ne respecterait pas le caractère universel des droits de l'homme.

Enfin, nous ne pensons pas qu'il soit approprié de mettre en relief, comme le fait ce projet de résolution, un petit nombre de cultures ou de principes parmi les cultures variées et diverses qui existent dans le monde. Nous demandons qu'il soit dûment pris note de notre position dans les comptes rendus officiels de la présente séance.

Sur une note personnelle, je voudrais dire, en ce dernier jour de votre mandat, Monsieur le Président, que j'ai été heureux de travailler avec vous tout au long de votre mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.81/Rev.1. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/69/L.81/Rev.1 est adopté (résolution 69/327).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de position après l'adoption de la résolution.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pour commencer, Monsieur le Président, la soixante-neuvième session touchant à sa fin, le Groupe des 77 et de la Chine tient à vous remercier pour la compétence avec laquelle vous avez présidé et dirigé l'Assemblée générale.

Le Groupe des 77 et de la Chine a présenté la résolution 69/327, intitulée « Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables en faveur du développement durable », parce que nous pensons qu'il sera un outil utile pour les États Membres dans la mise en place d'institutions ouvertes à tous et responsables qui les aideront à parvenir au développement durable. Le développement durable met l'accent sur une approche globale, équitable et à long terme de la prise de décisions à tous les niveaux. Il s'appuie sur l'intégration et une prise en compte équilibrée des objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans les processus de prise de décisions tant publics que privés. Il met également l'accent sur l'équité au sein d'une même génération et entre les générations.

À l'heure où les objectifs de développement durable viennent se substituer aux objectifs du Millénaire pour le développement, les pouvoirs publics devront adopter des approches permettant de promouvoir un changement de politique, l'intégration, la coordination entre institutions, la participation aux processus de prise de décisions ainsi que l'offre de services efficaces, réactifs, ouverts à tous et responsables. L'adoption de la présente résolution aujourd'hui envoie un signal fort à tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile concernant l'importance de l'administration publique. La résolution déclare catégoriquement que les fondements du développement durable à tous les niveaux sont notamment la gouvernance transparente, participative et responsable dans une administration publique professionnalisée, intègre, réceptive et informatisée. Elle encouragera la communauté internationale à continuer de soutenir le renforcement des capacités en matière de gouvernance publique et de création d'institutions à tous les niveaux, en vue d'accélérer les progrès vers le développement durable.

Le Groupe des 77 et de la Chine est fermement convaincu de l'importance que revêt la promotion de services publics ouverts à tous et responsables en faveur du développement durable. Cela est d'autant plus pertinent que nous sommes sur le point d'adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les services publics doivent être renforcés aux niveaux appropriés pour veiller à ce qu'ils soient fournis aux personnes rapidement et de manière transparente. Il est très important que les goulets d'étranglement affectant la prestation de services au niveau local soient débloqués. Le bon fonctionnement des municipalités est indispensable pour obtenir de meilleurs résultats. Dans l'ensemble, il est du devoir des gouvernements de faire en sorte que les services publics soient en place et qu'ils profitent à leur population. Chaque pays est donc responsable au premier chef de son développement économique et social. On ne surestime le rôle des politiques nationales et stratégies de développement. Dans le même temps, la marge de décision et les structures de gouvernance de chaque pays doivent être respectées s'agissant de la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable, tout en restant compatibles avec les règles et engagements internationaux applicables.

Le Groupe tient à réaffirmer que le système des Nations Unies a un rôle central à jouer dans la promotion de la coopération internationale en vue de renforcer les institutions et services publics en faveur du développement durable. Nous pensons que l'ONU peut également jouer un rôle dans la création d'un environnement de nature à aider les États à mettre en œuvre leurs plans nationaux et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas été atteints et les objectifs de développement durable qui seront adoptés prochainement. L'on soulignera jamais assez l'importance du rôle que joue la coopération Nord-Sud, par l'intermédiaire de l'aide publique au développement que de nombreux pays en développement reçoivent, et qui apporte, entre autres, une contribution majeure au bon fonctionnement des services publics dans ces pays.

Le Groupe des 77 et de la Chine reconnaît que la liberté, les droits de l'homme, la souveraineté nationale, la bonne gouvernance, l'état de droit, la paix et la sécurité, la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et à tous les niveaux et la création, aux échelons sous-national, national et international, d'institutions

démocratiques efficaces, comptables de leurs actes et ouvertes jouent un rôle essentiel dans la mise en place de services publics responsables et ouverts à tous en faveur du développement durable. Le Groupe reconnaît par ailleurs le rôle déterminant que des institutions et services publics efficaces, responsables, efficaces, ouverts à tous et transparents ont à jouer dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas été atteints et les objectifs de développement durable qui seront adoptés prochainement.

Le Groupe croit également qu'il faut encourager les États Membres à utiliser les technologies de l'information et des communications lors de l'élaboration des politiques des pouvoirs publics et de la prestation de services publics afin de soutenir les efforts nationaux de développement et de répondre efficacement aux besoins et priorités aux niveaux national et local. Sans ces technologies importantes, ces services seront entravés. Il faut que le Nord aide davantage les pays en développement à cet égard, en particulier les pays les moins avancés.

Le Groupe des 77 et la Chine reconnaît les contributions positives que, dans leur contexte propre, les peuples autochtones et les communautés locales, grâce à certaines de leurs valeurs et de leurs principes traditionnels, peuvent apporter pour renforcer les engagements individuels et sociétaux afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques et de promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables en faveur du développement durable. Cela permettra aussi d'accélérer la fourniture des services et d'améliorer l'universalité ainsi que la mémoire collective des services publics et de l'administration. C'est pourquoi il est crucial que personne ne soit laissé de côté à l'heure où nous nous efforçons ensemble d'améliorer les services publics.

Le Groupe des 77 et la Chine a tenu des consultations enrichissantes avec les partenaires sur la résolution adoptée aujourd'hui. Nous avons travaillé d'arrache-pied et en toute bonne foi pour trouver un terrain d'entente nous permettant de parvenir au consensus. C'est dans cet esprit que nous demandons aux délégations d'appuyer la résolution 69/327, dont l'objectif est d'éviter l'encombrement des services publics et de faire en sorte que les erreurs bureaucratiques soient corrigées, ce qui ne peut que contribuer à créer une atmosphère plus propice à la promotion de services

publics ouverts à tous et responsables en faveur du développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Beviglia Zampetti (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne et ses États membres sont convaincus que des services publics ouverts à tous et responsables sont une condition du succès des politiques mises en œuvre, notamment en matière de développement durable. Nous considérons que des services publics ouverts à tous et responsables doivent s'appuyer sur des institutions qui respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, favorisent l'égalité hommes-femmes, permettent une participation effective de toutes les parties prenantes intéressées, condamnent et luttent activement contre la corruption et promeuvent la transparence et la responsabilité. Ce sont là des caractéristiques de la bonne gouvernance et de l'état de droit que l'Union européenne et ses États membres considèrent de la plus haute importance et qui ont été reflétées tout dernièrement dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui doit être bientôt adopté officiellement.

À cet égard, nous estimons que c'est aux États qu'il incombe avant tout de mettre en place des services publics ouverts à tous et responsables et que le système des Nations Unies ne joue à cet effet qu'un rôle d'appui, même s'il est important. L'Union européenne et ses États membres participent activement aux discussions sur ce sujet, y compris au sein du Comité d'experts de l'administration publique et de la Deuxième Commission, en particulier dans le contexte de la résolution biennale sur les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Toutefois, pour ce qui est de la résolution 69/327 qui vient d'être adoptée par l'Assemblée, l'Union européenne souhaite rappeler que dès le début même du processus de négociation nous avons souligné le peu de valeur ajoutée qu'apportait le texte ainsi que le fait qu'il faisait double emploi avec les efforts dont je viens de parler. Nous avons rappelé qu'il était urgent de rationaliser les travaux de l'Assemblée afin de les rendre plus efficaces et d'éviter les chevauchements avec les travaux et les résolutions de l'ONU déjà en cours.

Nous avons aussi signalé la difficulté de s'attaquer sans exclusive et de façon transparente à une question de l'importance de celle couverte par cette résolution en une aussi courte période de temps juste après la conclusion de deux processus de négociation complexes, à savoir le processus ayant abouti au Programme d'action d'Addis-Abeba et les négociations intergouvernementales pour l'après-2015. Le manque de temps n'a pas permis une coordination efficace avec l'ensemble des parties intéressées et n'a pas aidé le processus de négociation. Malgré tout, l'Union européenne et ses États membres ont participé de façon constructive aux négociations. Nous sommes déçus qu'un consensus n'ait pu être atteint sur l'ensemble du texte dans le cadre des consultations régulières. Nous ne pouvons approuver l'utilisation de formulations ou de dispositions à caractère politique ou qui sont erronées.

S'agissant du paragraphe 11, l'Union européenne et ses États membres tiennent à réaffirmer qu'ils respectent et apprécient la contribution positive des peuples autochtones au renforcement de l'efficacité, de l'efficacité et de la transparence de l'administration publique. Toutefois, nous pensons que la liste des principes et valeurs énumérés dans le paragraphe est incomplète. En outre, nous sommes fermement convaincus qu'il est du devoir des États, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, pour reprendre le paragraphe 5 de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne de 1993. L'Union européenne et ses États membres considèrent la résolution adoptée aujourd'hui comme une initiative ponctuelle, mais nous sommes bien entendu disposés à travailler avec tous les partenaires pour intégrer les nombreuses et utiles idées universellement applicables qu'elle contient dans les documents existants du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

La soixante-neuvième session de l'Assemblée générale tirant à sa fin, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, de votre rôle de chef de file, de votre travail acharné et de vos conseils tout au long de la présente session. Nous voudrions aussi remercier votre équipe dévouée. Sous votre direction, l'Organisation a pu accompli beaucoup de choses au cours de cette session. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec votre successeur et son équipe, et nous vous remercions une fois encore de votre

engagement personnel dans la promotion des objectifs des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 b) ainsi que de l'ensemble du point 21 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 63 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Projet de décision (A/69/L.93)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 54^e séance plénière, le 17 novembre 2014.

Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Faye (Sénégal) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, du leadership dont vous avez fait preuve ainsi que du brio avec lequel vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

Le Groupe des États d'Afrique a décidé de retirer son projet de décision A/69/L.93, étant convaincu que le Président de l'Assemblée générale a reçu pour mandat de faciliter le processus de consultation sur la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme relative à la coopération avec l'ONU, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, conformément à la résolution 68/144 et à la décision 68/668 de l'Assemblée générale.

Nous voudrions rappeler que la résolution 60/251 a chargé le Conseil des droits de l'homme de promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans aucune sorte de distinction et de façon juste et équitable, et de faire des recommandations à ce sujet. Le paragraphe 1 de cette résolution stipule que le Conseil des droits de l'homme est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

C'est sur cette base que le Groupe appuie les activités du Conseil des droits de l'homme. Mais la nomination d'un point focal principal pour la prévention

des actes de représailles et d'intimidation dans le cadre de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et mécanismes, comme recommandée dans la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme, aura un impact sur l'ensemble du système des Nations Unies. Fort de ce constat, le Groupe des États d'Afrique a souligné, en décembre 2013, que le projet de résolution qui est devenu la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme, pouvait avoir d'importantes répercussions sur le mandat du Conseil des droits de l'homme vis-à-vis de l'Assemblée générale, de la Troisième Commission et d'autres entités et organes des Nations Unies pour traiter de cette question procédurale déterminante eu égard au pouvoir du Conseil de prendre des décisions contraignantes au nom d'autres entités des Nations Unies.

Il est regrettable, alors que la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme indiquait qu'il fallait éviter toute ambiguïté, que celle-ci soit toujours présente dans la résolution 24/24 du Conseil. Au paragraphe 58 g), la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme prévoit que le mandat doit être aussi clair et spécifique que possible, or ce n'est pas le cas de la résolution 24/24.

Le Groupe des États d'Afrique s'est efforcé d'éviter cette ambiguïté en tentant d'obtenir des précisions concernant les éléments suivants de la résolution 24/24 du Conseil : la faisabilité de désigner, pour l'ensemble du système des Nations Unies, un point focal principal aux fins d'encourager la prévention des actes de représailles et d'intimidation auxquels expose la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, et la protection contre de tels actes, et d'agir contre ceux qui s'en rendent coupables; la question de l'existence de mécanismes dans tous les organes des Nations Unies, en particulier les organes conventionnels chargés des droits de l'homme, qui traitent des problèmes de cette nature dans le cadre de leurs mandats, expériences, défis et pratiques collectives respectifs, avant la désignation du point focal principal pour l'ensemble du système des Nations Unies; le mandat des 47 membres du Conseil des droits de l'homme s'agissant de la désignation ou de l'établissement d'un point focal qui fasse la liaison entre toutes les entités des Nations Unies; et les lourdes répercussions que cela aurait sur la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme telle que prévue par l'Assemblée générale, en particulier s'agissant d'un programme de travail élaboré avec soin et de son mandat.

Le Groupe des États d'Afrique n'a pas relâché ses efforts depuis l'adoption de la résolution 68/144 sur le rapport du Conseil des droits de l'homme, laquelle demandait les éclaircissements que je viens de mentionner. Mon groupe a nommé M. Sabri Boukadoum, Représentant permanent de l'Algérie, en tant que cofacilitateur des consultations que vous, Monsieur le Président, avez tenté de lancer sur la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme afin d'appliquer la résolution 68/144 de l'Assemblée générale. Vous avez été, Monsieur le Président, officiellement informé de cette nomination en mars 2015. À cet égard, je vous suis très reconnaissant de vos efforts pour entamer ces consultations pendant la soixante-neuvième session. Malheureusement toutefois, aucun autre cofacilitateur n'a été nommé, ce qui a empêché les États Membres de débiter les consultations sur cette question. Puisqu'aucune consultation n'a eu lieu à ce jour, la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme ne peut être appliquée.

À ce stade, le Groupe des États d'Afrique tient à réaffirmer sa disposition et sa détermination à prendre part aux consultations dans un esprit constructif, et appelle tous les États Membres à s'engager activement sur le sujet pendant la soixante-dixième session, conformément au paragraphe 2 de la résolution 68/144 de l'Assemblée générale. Ce processus de consultation doit être complet, transparent et ouvert à tous, sans exclusive aucune.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres viennent de l'entendre, les coauteurs du projet de décision A/69/L.93 ont retiré leur proposition.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 63 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 38 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session. S'agissant de ce point de l'ordre du jour, j'ai reçu du représentant de l'Azerbaïdjan une lettre datée du 10 août 2015, dans laquelle il demande que l'examen

de la question soit reporté à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-dixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 38 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 39 de l'ordre du jour

Question de l'île comorienne de Mayotte

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour, étant entendu que l'Assemblée générale n'examinerait pas ce point jusqu'à nouvel ordre.

S'agissant de ce point de l'ordre du jour, j'ai reçu de la Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 21 avril 2015, dans laquelle elle demande que la question soit inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante-dixième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-dixième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 42 à 47 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 42 à 47 à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session, en application du paragraphe 4 b) de l'annexe à sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004. Aux termes de la résolution 58/316, l'Assemblée générale avait décidé que ces points resteraient inscrits à l'ordre du jour en vue d'être examinés sur notification d'un État Membre. Ces questions ont donc été inscrites au projet d'ordre du jour de la soixante-dixième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 42 à 47 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 125 de l'ordre du jour (suite)

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront que, au titre du point 125 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la décision 69/415 à sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2014.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 125 de l'ordre du jour et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-dixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 125 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour (suite)

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, au titre du point 126 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la décision 69/416 à sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2014.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire l'examen du point 126 au projet de l'ordre du jour de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire l'examen du point 126 au projet d'ordre du jour de sa soixante-dixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 155 et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 155 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points de l'ordre du jour restant à examiner au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, qui ont été examinés lors de séances antérieures, restent à l'examen pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale : les points 9, 10, 13, 13 a), 13 b), 14, 16, 17, 17 c), 18, 19, 19 a) à c), 19 h), 20, 28, 29, 35, 36, 69, 69 a) à c), 74, 108, 109, 111, 111 b), 112, 112 a), 113, 113 b), 113 f), 113 i), 115, 117, 123, 123 a), 123 b), 123 j), 123 l), 123 r), 123 s), 123 x), 124, 130 à 154 et 156 à 167.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'exception de l'alinéa a) du point 13 de l'ordre du jour intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », l'alinéa b) du point 13 de l'ordre du jour intitulé « Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », du point 141 de l'ordre du jour intitulé « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique » et du point 163 de l'ordre du jour intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire les points 9, 10, 13, 14, 16, 17, 17 c), 18, 19, 19 a) à c), 19 h), 20, 28, 29, 35, 36, 69, 69 a) à c), 74, 108, 109, 111, 111 b), 112, 112 a), 113, 113 b), 113 f), 113 i), 115, 117, 129, 130 à 140, 142 à 154, 156 à 162 et 164 à 167 à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 9, 10, 13, 13 a), 13 b), 14, 16, 17, 17 c), 18, 19, 19 a) à c), 19 h), 20, 28, 29, 35, 36, 69, 69 a) à c), 74, 108, 109, 111, 111 b), 112, 112 a), 113, 113 b), 113 f), 113 i), 115, 117, 123, 123 a), 123 b), 123 j), 123 l), 123 r), 123 s), 123 x), 124, 130 à 154 et 156 à 167 de l'ordre du jour à la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je félicite l'Assemblée générale des nombreuses réalisations de la soixante-neuvième session. Au cours de l'année écoulée, vous avez, Monsieur le Président, guidé les États Membres à travers un grand nombre de processus complexes et importants, ce qui a abouti à plusieurs avancées majeures. Nous avons collaboré très étroitement et efficacement, et je vous suis reconnaissant du ferme engagement dont vous avez fait preuve à tout moment pour faire avancer nos travaux. Je vous remercie de vos services et de votre précieuse contribution.

Le point d'orgue de la soixante-neuvième session est, bien entendu, le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce nouveau programme est le fruit d'un admirable esprit de solidarité. L'élaboration des 17 objectifs et des 169 cibles n'a pas été réalisée du jour au lendemain. Plusieurs cycles de consultations intensives ont permis de combler les lacunes et de parvenir à un terrain d'entente. Je remercie le Président de l'Assemblée générale et les facilitateurs qu'il a nommés, à savoir les Représentants permanents de l'Irlande et du Kenya, pour leur direction judicieuse.

Dans le cadre de la formulation du nouveau programme, l'Assemblée a également ouvert le processus d'élaboration des politiques, comme jamais auparavant, à un éventail de voix sans précédent, fixant de nouvelles normes pour la concertation à l'échelle mondiale et la participation de tous sous l'égide de l'ONU. Il s'agit là d'un autre legs de taille, et il ne saurait y avoir de retour en arrière.

Le Programme 2030 atteste de l'engagement pris par l'Organisation d'alléger les souffrances aujourd'hui, tout en tenant compte des générations futures. Je voudrais une fois de plus féliciter les États Membres d'avoir saisi cette occasion historique en adoptant une attitude aussi constructive et résolue. Nous sommes maintenant tous impatients d'accueillir, dans cette salle dans moins de deux semaines les chefs d'État et de gouvernement.

Le même sentiment de détermination a caractérisé les débats sur le financement du développement. Officiellement adopté à Addis-Abeba en juillet, le Programme d'action d'Addis-Abeba a donné un nouvel élan, complété les débats à New York et montre désormais la voie à suivre pour contribuer

à l'instauration d'un partenariat mondial renforcé en faveur du développement. Je félicite une fois encore le Président de l'Assemblée générale, ainsi que les deux facilitateurs, les Représentants permanents du Guyana et de la Norvège. J'exhorte maintenant tous les États Membres à faire montre de la même vision, de la même flexibilité et de la même solidarité pour parvenir à un accord sur le climat en décembre à Paris et pour concrétiser les nouveaux objectifs de développement durable au cours des années à venir.

Le reste des travaux de l'Assemblée au cours de la soixante-neuvième session a été aussi varié et essentiel que jamais. L'automne dernier, la première de toutes les résolutions adoptées à la présente session, la résolution 69/1, a préparé la voie à des mesures audacieuses et efficaces de lutte contre l'Ebola. En moins d'une année, la première opération sanitaire de tous les temps que nous ayons menée sur le terrain à l'échelle de l'ensemble du système, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, a accompli le mandat unique en son genre qui lui avait été confié, et la communauté internationale a œuvré de concert au sein d'une coalition sans précédent en vue d'appuyer les efforts déployés par la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone pour lutter contre les incidences de grande ampleur de cette maladie meurtrière et s'atteler à leur relèvement. Le nombre de cas d'Ebola a spectaculairement baissé grâce aux décisions déterminantes prises à tous les niveaux, et le Libéria a récemment été déclaré débarrassé de l'Ebola. Mais l'épidémie, en Afrique de l'Ouest, n'est pas terminée. Nous devons continuer de maintenir un niveau de vigilance élevé et nous ne pouvons nous permettre de répit dans cette lutte. À l'avenir, nous devons nous employer ensemble à renforcer notre sécurité sanitaire collective au niveau mondial.

Au printemps, l'Assemblée a organisé un important débat de haut niveau sur la promotion de la tolérance et de la réconciliation et la lutte contre l'extrémisme violent. J'ai eu le plaisir de travailler étroitement avec le Président de l'Assemblée générale pour convier les chefs religieux de la planète au Siège de l'ONU. Nous continuons d'être les témoins d'actes de violence choquants et de l'asservissement systématique de femmes et de filles. Le patrimoine culturel est lui aussi victime de ce phénomène, puisque des monuments restés debouts depuis des millénaires ont maintenant été réduits en poussière. Ces actes sont commis avec effronterie et en toute impunité. En novembre, je

présenterai à l'Assemblée un plan complet de prévention de l'extrémisme violent.

Vendredi dernier, les États Membres ont progressé dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale elle-même, notamment grâce à un accord sur un nouveau cadre de mesures procédurales destiné à guider le processus de sélection et de nomination du prochain secrétaire général. Je salue les efforts déployés par les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie pour obtenir un texte de consensus traduisant l'appel des membres en faveur d'un processus plus transparent et plus participatif.

La session a également été marquée par la commémoration par l'Assemblée du soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la fondation de notre organisation des Nations Unies. Durant toute cette manifestation, les délégations ont fait montre des plus grandes qualités et d'un esprit de collégialité appréciable. Je suis sûr qu'il en sera de même lorsque S. E. M. Mogens Lykketoft héritera du marteau de la présidence. Faisons maintenant en sorte de prendre un bon départ dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en anglais*) : En nous réunissant ici dans cette salle, il y a un peu plus d'une année, nous nous sommes mis en route pour tâcher de mettre l'humanité sur la voie d'un avenir plus prospère et plus viable. Les questions que nous avons examinées au cours de cette session ont porté sur un large éventail de problématiques rencontrées par les populations tout autour du globe. Notre route, avec le travail que nous avons accompli ensemble, nous a transportés des vallées de Lima aux ornements architecturaux de Vienne et de la Cité des arbres, à Sendai, aux collines d'Addis-Abeba.

Comme nous n'avons cessé de l'affirmer, la présente session nous a offert une occasion historique de changer notre monde en mieux. Guidés par les principes suprêmes de la coopération, du compromis et de la solidarité, nous devrions nous sentir confortés par tout ce que nous avons accompli grâce nos efforts collectifs. De fait, notre vision commune, consistant à mettre la personne au cœur de tout ce que nous faisons, a été porteuse de nombreux résultats importants qui permettront d'améliorer la vie quotidienne des hommes, des femmes et des enfants aux quatre coins du monde.

Au terme de 105 réunions plénières et de la série de 327 résolutions adoptées au cours de la présente session, nous voici réunis aujourd'hui pour faire le

bilan des progrès que nous avons accomplis sur la route parcourue ensemble et réfléchir à l'important travail qui nous attend encore.

L'accord historique sur le document final, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (résolution 69/315), aura été sans conteste l'un des points phares de la session. C'est une entreprise collective sans précédent menée de concert avec les États Membres et les autres parties prenantes, qui ont œuvré inlassablement pour élaborer un futur cadre de développement universel, ouvert à tous et porteur de transformation.

Je remercie et félicite tous ceux qui ont participé au processus de négociation de leur ferme engagement en faveur de la mise en place d'un ambitieux programme. Je voudrais en particulier adresser mes remerciements à l'Ambassadeur David Donoghue, Représentant permanent de l'Irlande, et à l'Ambassadeur Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya, pour leurs efforts résolus en vue de faire aboutir les négociations.

Le nouveau programme de développement que doivent adopter les dirigeants de la planète la semaine prochaine servira de guide à nos efforts de développement dans les 15 prochaines années. Prenant en considération les besoins de tous partout dans le monde, notamment des jeunes, des femmes, des handicapés et des plus vulnérables, il influera directement sur les moyens de subsistance des personnes, aujourd'hui comme durant encore des générations.

Veiller à ce que le futur cadre de développement soit doté des ressources appropriées à sa mise en œuvre s'est avéré d'une importance critique dès le début de la session. Afin d'encourager le dialogue entre toutes les parties prenantes sur cette question primordiale, j'ai convoqué en février un débat thématique de haut niveau sur les moyens de cette mise en œuvre.

La pierre d'angle de notre partenariat mondial renouvelé en faveur du développement est désormais le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement après des mois d'intenses négociations. Mes remerciements et mes félicitations vont à l'Ambassadeur George Talbot, Représentant permanent du Guyana, et à l'Ambassadeur Geir Pedersen, Représentant permanent de la Norvège, pour le travail considérable qu'ils ont accompli en tant que coprésidents de ces négociations. Je tiens aussi à exprimer ma sincère gratitude au Gouvernement et au

peuple éthiopiens pour l'organisation de cette conférence très réussie ainsi que pour leur chaleureuse hospitalité.

Pourtant, l'effort que nous avons entrepris pour orienter le monde dans une direction viable exige aussi que nous relevions en urgence l'un des défis déterminants de notre époque : les changements climatiques. De fait, apporter notre appui aux efforts visant à parvenir à un nouvel accord universel contraignant sur les changements climatiques a constitué une autre priorité importante de la soixante-neuvième session. Pour poursuivre sur notre élan, en prélude à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, j'ai convoqué en juin une manifestation de haut niveau sur les changements climatiques. Comme on l'a souligné à maintes reprises, cette génération représente notre dernier espoir de préserver le bien-être de notre planète pour les générations futures.

À cet égard, il sera impératif de parvenir en décembre à Paris à un accord audacieux et ambitieux qui promeuve l'avènement du développement durable, tout en protégeant la planète.

Au-delà de ces réalisations majeures, l'Assemblée a également fait montre de réactivité face à des difficultés nouvelles, notamment l'épidémie d'Ebola. Dans la première résolution de sa session (résolution 69/1), l'Assemblée a approuvé la création de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, la première mission de santé publique jamais créée. La rapidité avec laquelle cette mesure a été prise pour faire face à une grave crise sanitaire a prouvé que, lorsque la volonté et l'engagement politiques nécessaires sont là, les décisions de l'Assemblée peuvent très vite se traduire en actions concrètes sur le terrain.

Au fil de la session, nous avons également observé une hausse préoccupante de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le monde, attisés par les conflits identitaires et les tensions culturelles et religieuses. Des attaques violentes d'une fréquence troublante ont été perpétrées contre des civils innocents, tuant sans discernement des hommes, des femmes et des enfants, et entraînant la destruction d'irremplaçables trésors du patrimoine culturel collectif de l'humanité. En réaction à cette menace de plus en plus pressante, nous nous sommes réunis en avril pour un débat thématique de haut niveau sur le thème « Promouvoir la tolérance et la réconciliation : pour des sociétés pacifiques et ouvertes, contre la violence extrémiste ». Ensemble, avec le Secrétaire général et des chefs religieux, nous

avons étudié les moyens de promouvoir le dialogue, l'ouverture et la compréhension mutuelle, tandis que de nombreux orateurs ont insisté sur l'importance de faire en sorte que personne ne soit abandonné à la marge de la société.

De fait, veiller à ce que soit garanti le droit de chacun à une vie de droits et de dignité est la clef de voûte de notre travail dans le cadre des Nations Unies. La présente session nous a donné plusieurs fois l'occasion de renouveler notre détermination à lutter contre la discrimination et à promouvoir les droits de l'homme universels. En décembre, nous avons donné le coup d'envoi de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et, en mars, nous avons inauguré le Mémorial permanent dédié aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, sur le site de l'ONU. Nous avons commémoré le vingtième anniversaire de la quatrième Conférence internationale sur les femmes, tenue à Beijing, et, pour la première fois, le Bureau du Président de l'Assemblée générale s'est fièrement placé au cœur des célébrations mondiales de la Journée internationale de la femme, organisées conjointement avec ONU-Femmes. Le débat thématique de haut niveau consacré à cette question en mars a permis de mieux focaliser l'attention sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Pendant la session, nous avons également examiné la manière dont les jeunes peuvent tirer pleinement parti de leurs talents et de leur énergie pour contribuer à l'avènement du développement durable. Ce faisant, nous avons jeté les bases d'un avenir plus prospère non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations futures.

En outre, en remettant le premier Prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela en juillet, l'Assemblée générale a pris acte des accomplissements exceptionnels de deux champions qui ont consacré leur vie au service de l'humanité.

Puisque nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nous devons saisir cette occasion pour nous pencher sur la manière dont l'Organisation peut se transformer et évoluer afin d'améliorer sa capacité à répondre aux difficultés actuelles et à venir. Améliorer son efficience et son efficacité était l'une des priorités que j'avais fixées pour la présente session. Dans le cadre de ces réflexions, nous avons organisé

en mai un débat thématique de haut niveau consacré au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Du fait de leur connaissance des dynamiques et réalités locales, les organisations régionales sont bien positionnées pour œuvrer main dans la main avec l'ONU afin de régler efficacement les difficultés locales, nationales, régionales et internationales. Je me félicite donc que l'une des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/357) porte sur la nécessité d'une coopération robuste et plus opérationnelle dans le cadre des partenariats régionaux, par exemple en institutionnalisant et en élargissant le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. C'est également l'un des messages clefs de la déclaration politique qui a conclu le débat thématique de haut niveau qui s'est tenu en mai à New York.

S'agissant de la revitalisation de l'Assemblée générale, les États Membres sont convenus d'accorder un rôle plus étendu à cet organe dans le cadre de la sélection prochaine du nouveau secrétaire général. C'est là une étape importante sur la voie de l'ouverture et de la transparence du processus de sélection.

Il y a 10 ans, nos dirigeants se sont tous dits favorables à une réforme rapide du Conseil de sécurité. Pour la session actuelle, j'en avais fait l'une de mes priorités afin de faire avancer le processus. Je remercie le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, de son leadership résolu tout au long des négociations. Ensemble, nous devons nous armer de la détermination nécessaire pour réformer le Conseil de telle sorte qu'il reflète les réalités géopolitiques de notre monde contemporain. Nous devons faire fond sur les travaux réalisés durant la présente session et veiller à ce que les progrès se poursuivent sur la voie de la réforme tout en entretenant un esprit constructif et accommodant à l'avenir. Je remercie tous les États Membres et les groupes d'États de leur attachement à cette question vitale et exhorte tous les membres à ne pas laisser la dynamique s'essouffler.

J'invite l'Assemblée à continuer de réfléchir à ces aspects importants au cours de la prochaine session, dans le but d'identifier les options qui nous permettront de faire en sorte que l'Organisation traduise mieux les réalités géopolitiques actuelles.

À l'ouverture de la présente session, j'avais comparé notre travail à un voyage qui nous a fait faire

le tour du monde et nous a permis d'examiner le rôle central que joue l'Organisation pour promouvoir une vie meilleure pour tous les peuples. Au fil de l'eau, ce fut pour moi un immense plaisir que de rencontrer et de travailler avec tant de personnes dont la détermination et l'attachement aux valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies sont indéfectibles.

Je dois dire toute mon appréciation aux États Membres, qui ont œuvré avec diligence tout au long de la session. Je leur suis reconnaissant de leur dur labeur et de leur esprit de partenariat, ainsi que de l'intensité de leur participation aux manifestations que j'ai organisées durant la session. Je dois également toute ma gratitude aux co-facilitateurs et aux présidents des nombreux processus intergouvernementaux qui ont été mis en œuvre pendant la session. Leur engagement nous a permis d'avoir des effets durables et positifs pour de très nombreuses personnes. Je remercie également les innombrables autres parties prenantes qui ont participé aux manifestations qui se sont déroulées pendant la session, notamment nos partenaires représentant la société civile, le secteur des entreprises, la jeunesse, les communautés religieuses et le monde universitaire.

Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son esprit de partenariat et de son amitié. Je le félicite de sa détermination et des efforts inlassables qu'il déploie au nom des peuples du monde entier. Je le remercie également, ainsi que tout le personnel du Secrétariat qui œuvre dans les coulisses, notamment le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de l'information, de leur professionnalisme et de leur indéfectible appui au cours des 12 derniers mois.

Alors que se clôture la présente session, je suis convaincu que le M. Lykketoft, Président élu, saura guider l'Assemblée avec efficacité et lui sera une source d'inspiration pour la soixante-dixième session. Pour terminer, je souhaiterais rappeler les paroles de Nelson Mandela, qui a écrit :

« [...] j'ai découvert ce secret : après avoir gravi une haute colline, tout ce qu'on découvre, c'est qu'il reste beaucoup d'autres collines à gravir. »

Ce sont là en effet des paroles importantes dont il faut se rappeler au moment où nous célébrons nos nombreuses réalisations durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, sans ignorer l'important

travail qui aura lieu dans cette salle tout au long de la session à venir et pendant bien des années encore.

Point 2 de l'ordre du jour (*suite*)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Alors que nous arrivons au terme de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la soixante-neuvième session

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de clore la session, je voudrais inviter à la tribune le Président élu de l'Assemblée à sa soixante-dixième session, S. E. M. Mogens Lykketoft, afin de lui remettre le marteau.

Je déclare close la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 25.